

Demande d'explication suite à une absence au travail

Par cathy, le 05/11/2012 à 09:38

Bonjour,

comment rédiger une demande d'explication suite à une absence au travail à cause de la maladie de ma fille

Par Lag0, le 05/11/2012 à 13:36

Bonjour,

Pourquoi voulez-vous rédiger une demande d'explication alors que vous êtes la salariée qui a été absente ?

C'est l'employeur qui pourrait faire cette demande et vous y répondre...

Par cathy, le 05/11/2012 à 14:13

je m'escuse pour l'erreur je suis employé et jai été absente à mon poste.

Par Lag0, le 05/11/2012 à 15:14

A voir si la convention collective applicable dans l'entreprise n'est pas plus généreuse, mais le

code du travail, lui, ne prévoit que 3 jours (ou 5 jours) d'autorisation d'absence pour enfant malade (non rémunérés).

Vous devez fournir un certificat médical en justificatif.

[citation]Article L1225-61

Le salarié bénéficie d'un congé non rémunéré en cas de maladie ou d'accident, constatés par certificat médical, d'un enfant de moins de seize ans dont il assume la charge au sens de l'article L. 513-1 du code de la sécurité sociale.

La durée de ce congé est au maximum de trois jours par an. Elle est portée à cinq jours si l'enfant est âgé de moins d'un an ou si le salarié assume la charge de trois enfants ou plus âgés de moins de seize ans.[/citation]